

Rapport N° 140/2018

Crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2018

Demande de crédits supplémentaires de CHF 491'682.- au budget 2018, compensés à hauteur de CHF 316'882.-, soit un montant net de CHF 174'800.-

Nyon, le 9 janvier 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 12 décembre 2018 pour traiter ce préavis. Etaient présents : Mesdames Chiara Montecchio, Suzanne Favre, Géraldine Limborg, Chloé Besse et Messieurs Jacky Colomb, Olivier Monge, Luciano De Garrini et Pierre Girard. Les autres membres de la commission étaient tous excusés.

La commission a reçu Monsieur le Municipal Claude Uldry accompagné de Madame Ying Cottier, cheffe du service des finances. Elle les remercie pour les explications données au cours de la séance.

Ce préavis pour des crédits supplémentaires au budget 2018 concerne trois services pour un total de CHF 491'682.- compensés à hauteur de CHF 316'882.-

1. Service RRH

Dans ce service, deux lignes budgétaires sont concernées, soit Salaires personnel auxiliaire et Honoraires et frais d'études.

Pour les salaires il y a un dépassement de CHF 151'800 dû en partie au remplacement de personnel en raison de trois congés maternité (à cheval sur 2017 et 2018), mais aussi, et surtout, en raison du travail sur différents projets en cours concernant RRH, le service ayant demandé à la Municipalité de pouvoir conserver ce personnel auxiliaire au nombre de deux personnes pour avancer sur les projets cités précédemment. Il est précisé que ce montant concerne uniquement 2018, la Municipalité ayant déposé le préavis 133 pour le suivi de ces projets en 2019.

Ce dépassement est compensé à hauteur de CHF 47'000.- par les APG (qui couvrent 80% du salaire) dont le montant total est de CHF 58'800 avec une partie déjà comptabilisée en 2017.

La commission s'est étonnée que cette demande de crédit supplémentaire n'ait pas été faite par le préavis traitant de la première série, tant il était évident, au vu de l'intention du service de maintenir ce personnel auxiliaire en place malgré le retour des personnes absentes, que le montant porté au budget serait largement insuffisant. Il nous a été répondu que la première série de crédits supplémentaires est bouclée en juin et qu'à ce moment-là la limite de compétence municipale n'était pas encore atteinte.

Concernant les honoraires et frais d'étude, il s'agit de l'intervention de deux mandataires externes (CHF 25'000) pour conduire des audits sur deux cas relevant de la procédure statutaire, d'un audit en lien avec la gouvernance territoriale (CHF 30'000) et de frais d'honoraires d'avocat

(CHF 15'000) concernant les travaux de révision du Statut du personnel. Le total du dépassement est donc de CHF 70'000.-, il n'est pas compensé.

2. SELOC

Ce sont les garderies Fontaines et Souris Verte qui sont concernées par ce dépassement de CHF 193'000.- ; pour les Fontaines, la participation des parents a été surestimée lors de la préparation du budget 2018 si bien que nous devons compenser ce manque-à-gagner. Concernant l'UAPE la Souris Verte, une erreur a été faite lors de la préparation du budget dans le sens que l'on a mis aux recettes la participation des parents pour l'année entière alors que cette structure a fermé au milieu de l'année (transférée à l'UAPE du Cossy).

Ce dépassement sera entièrement compensé, car dans trois autres structures subventionnées les recettes liées à la participation des parents sont nettement supérieures à ce qui avait été prévu et il y a moins de rabais fratrie accordés si bien que l'on prévoit une non-dépense du même montant.

3. Services Industriels

Les SI ont fourni et mis en place l'éclairage public dans le cadre de la construction du complexe du Cossy sans que les montants y relatifs aient été prévus au budget, soit au total CHF 76'882.-.

Ce montant est compensé par une refacturation au service A&B en lien avec le préavis de réalisation du complexe (213/2015).

Conclusion

Contrairement aux derniers préavis traitant du même thème, le montant net demandé est très important. Lors de son audition dans le cadre de l'examen du budget 2019 le service RRH a bien expliqué à la commission le travail entrepris sur toute une série de projets en 2018 (et qui vont se poursuivre en 2019) ainsi que les situations ayant nécessité le recours à des mandats externes. Ce n'est donc pas une surprise pour la commission d'avoir à traiter cette demande. Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier de la part de la commission.

Ainsi, au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 140/2018 concernant « les crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2018 »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 221'800.- au service Ressources et relations humaines, crédit partiellement compensé comme suit :

130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	151'800.-
130.3185.00 – Honoraires et frais d'études	CHF	70'000.-
<i>Compensé par:</i>		
130.4361.00 – Remboursement de traitements "maladie"	CHF	-47'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	174'800.-

2.	d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 193'000.- au service Enfance, logement et cohésion sociale, crédit entièrement compensé comme suit :		
	760.3655.02 – Subv. garderie Fontaines et Souris Verte	CHF	193'000.-
	<i>Compensé par :</i>		
	760.3655.10 – Charge inter-réseaux	CHF	-33'000.-
	760.3655.08 – Subv. Crèche Terre-Bonne	CHF	-100'000.-
	760.3655.04 – Subv. Crèche Les Petits Kangourous	CHF	-60'000.-
	Effet « net » du crédit	CHF	0.-
<hr/>			
3.	d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 76'882.- au Services Industriels, crédit entièrement compensé comme suit :		
	823.3135.10 – Achats matériel pour ventes internes	CHF	76'882.-
	<i>Compensé par :</i>		
	823.4356.03 – Ventes internes	CHF	-76'882.-
	Effet « net » du crédit	CHF	0.-
<hr/>			

La Commission des finances :

Mesdames Chloé Besse, Géraldine Limborg, Chiara Montecchio, Suzanne Favre

Messieurs Willy Nicole, Jacky Colomb, Bastien Clerc, Luciano De Garrini, Yves Félix, Laurent Miéville, Hans Rasmus Nilsson, Yvan Rytz, Frederic Tschuy, Olivier Monge, Pierre Girard (président et rapporteur),